

# Canton de Neuchâtel : pour une meilleure coordination entre maisons pour personnes âgées

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **1 (1970-1971)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825956>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## De fil en aiguille

Chose promise, chose due! Dans notre dernier numéro, nous vous promettons de revenir à l'exécution de la jaquette crochetée qui faisait l'objet de notre illustration d'ouvrage. Voici donc comment vous y prendre :

### JAQUETTE CROCHETÉE, BORD À BORD POUR 4 À 5 (7 À 8) ANS

Mesures: Haut. tot. 40 (47) cm., tour de poitrine 72 (78) cm. environ, longueur couture manche 28 (35) cm.

Fournitures: Laine H. E. C. « Colibri », 300 (350) g. blanc chiné. Un reste de laine rouge et verte, 1 crochet Perl-Inox N° 4 ½ à 5.

Point au crochet: Point double: 1er rg et tous les rgs suiv.: piquer le crochet dans ch. m. et ramener 1 boucle, 1 jeté que l'on passe à travers la 1re boucle sur le crochet, 1 jeté que l'on passe au travers des 2 boucles rest. 1 m. en l'air pour tourner. Dim. à ch. rg.

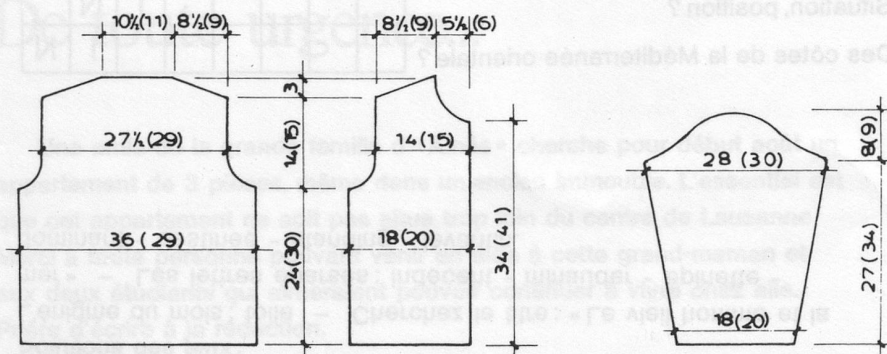
Echantillon: Un carré de 5 cm. = 7 m., 6 ½ rgs. Suiv. le résultat, prendre 1 crochet plus gros ou plus fin.

Dos: Faire une chaînette de 53 (56) m. = 51 (54) m. au point double. A 24 (30) cm. de haut. tot., former les emmanchures et laisser de ch. côté 1 fs 3 m., 1 fs 2 m. et 1 fs 1 m. Cont. tout droit sur les 39 (42) m. rest. A 14 (15) cm. d'emmanchure, biaiser les épaules en laissant de ch. côté 3 fs 4 m. (2 fs 4 m. et 1 fs 5 m.) 15 (16) m. rest. = encolure.

Devant droit: Faire une chaînette de 28 (31) m. = 26 (29) m. au point double. A 24 (30) cm. de haut. tot., former l'emmanchure en laissant 1 fs 3 (4) m., 1 fs 2 m. et 1 fs 1 m. Cont. tout droit sur les 20 (22) m. rest. A 34 (41) cm. de haut. tot., laisser pour l'encolure 1 fs 4 (5) m., 1 fs 2 m. et 2 fs 1 m. Biaiser l'épaule comme au dos.

Manches: Faire une chaînette de 28 (31) m. = 26 (29) m. au point double. Augm. de ch. côté 7 fs 1 m. tous les 3 ½ (4) cm. A 27 (34) cm. de haut. tot., former l'arrondi en laissant de ch. côté 2 fs 2 m., 5 (6) fs 1 m. et 4 fs 2 m. L'arrondi se termine par 6 (7) m.

Assemblage: Repasser légèrement à la patte-mouille. Fermer les coutures. Border les manches par 3 rgs de m. s.: 1 rg vert, 1 rg blanc et 1 rg rouge. Faire le même galon tricolore le long des devants et autour de l'encolure: crocheter les 3 rgs sur l'end. du trav. et, à ch. rg, faire 1 m. s., 1 m. en l'air et 1 m. s. dans la m. de ch. angle de l'encolure.



## Pour une meilleure coordination entre maisons pour personnes âgées

Le 16 mars 1971, sous la présidence de M. R. Schläppi, conseiller d'Etat, président de l'Association des œuvres et travailleurs sociaux neuchâtelois, s'est tenue à Neuchâtel l'assemblée constitutive de l'Association neuchâteloise des établissements et maisons pour personnes âgées (ANEMPA). Vingt-sept personnes, représentant plus de treize institutions, ont participé à cette assemblée constitutive. C'est dire que l'intérêt suscité par cette initiative constitue la meilleure preuve du bien-fondé et de l'utilité d'une association des maisons et établissements pour personnes âgées, dont les buts sont :

- regrouper les maisons et homes pour personnes âgées, en vue de la recherche et de l'étude, dans un esprit de solidarité, des mesures communes utiles à leur bonne marche et à leur développement ;
- étudier les conditions de travail, les possibilités de perfectionnement, la formation et le statut du personnel ;
- favoriser la coordination et le développement des institutions pour personnes âgées en suscitant au besoin les contacts avec les pouvoirs publics ;
- être à la disposition de ses membres pour les conseiller dans la conception et la réalisation de leurs projets ;
- contribuer à la création et au développement de toutes les organisations sociales ou professionnelles utiles à ses membres ;
- nouer, développer et maintenir des contacts avec d'autres associations similaires ;
- recueillir, analyser et diffuser tant à ses membres qu'au public toutes informations utiles.

Un comité composé de 12 membres, présidé par M. W. Pigeon, chancelier de la ville du Locle, a été désigné et est prêt à se mettre au travail dans le sens précité.